

Image not found or type unknown



succession trans génération

Par **stercoz**, le **06/07/2009** à **17:00**

J'ai entendu parler de la possibilité de sauter d'une génération dans les successions.
Ayant plus de 60 ans et encore mes parents, n'ayant ni dettes ni besoins, j'aimerais que mon fils unique hérite de mes parents à ma place.
Si je me désiste le jour venu, ma part ne va t-elle pas plutôt se partager entre mes frères et soeurs.
Mon seul but est de favoriser ma descendance avec le minimum de frais.
Merci de votre réponse.